

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 17 mai 2021

DATE DE LA CONVOCATION

07 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 29
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mai 2021

**L'an deux mil vingt et un
Et le 17 mai à 19h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Christian LALLERON**, Vice-président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-Sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-036-2021

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprises pour la société Hermelin peinture à Mont-près-Chambord

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que la loi NOTRe a désigné les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comme compétents pour définir les régimes d'aides en matière d'immobilier d'entreprises, et décider de leur octroi. Elles peuvent solliciter la Région pour intervenir en complément de leur action.

Monsieur le Vice-président rappelle que, suite à la convention entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le Conseil Régional du Centre-Val de Loire adoptée par délibération du 17 décembre 2018 ; le Conseil Communautaire a adopté, par délibération en date du 27 mai 2019, la mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement immobilier des TPE et PME (acquisition, extension et construction), par l'attribution d'une aide financière définie dans un règlement d'intervention du dispositif.

Cette aide, compatible avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, permet d'augmenter les capacités de financement des entreprises et de leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre de cette politique de soutien à l'investissement, l'entreprise Hermelin Peinture sollicite un soutien financier pour son implantation à Mont-près-Chambord.

Créée en 1966 par André HERMELIN, l'entreprise spécialisée dans les travaux de peinture et de vitrerie, s'adressait initialement à une clientèle de particuliers. En 1987, Dominique HERMELIN crée la SARL HERMELIN PEINTURE et développe le segment de la clientèle d'entreprise représentant aujourd'hui la part majoritaire du chiffre d'affaires. En mars 2021, Antoine HARMIGNIES reprend l'entreprise aux termes d'un protocole de cession de la totalité des actions de la société.

Les travaux de peinture intérieure, extérieure et vitrerie représentent 75 % du chiffre d'affaires et les travaux de revêtement de sol les autres 25 %, dans les secteurs de la construction neuve et de la rénovation pour des maisons individuelles, appartements, immobilier de bureaux et industriels. La répartition de la clientèle est de 70 % d'entreprises et 30 % de particuliers avec des références chez Groupama, Procter & Gamble, Malakoff Humanis, Fédération Française de Tennis, France Galop, ...

Antoine HARMIGNIES, repreneur de cette activité souhaite aujourd'hui construire un bâtiment d'activité de 480 m² au sol permettant d'accueillir une partie atelier et une partie bureau et locaux sociaux. La motivation pour ce projet de construction est double :

- la nécessité de rendre l'activité indépendante de ses créateurs (aujourd'hui les locaux de l'entreprise sont sur un site à proximité immédiate du domicile du couple HERMELIN sur la commune de Huisseau-sur-Cosson) ;
- la volonté de se doter de locaux plus adaptés à l'activité et qui permettront un développement de l'entreprise.

Le projet de bâtiment sera réalisé sur un ensemble foncier de 1800 m² situé zone des Morines sur la commune de Mont-près-Chambord.

L'effectif salarié de l'entreprise (stable depuis 2017) était de 6 personnes à la reprise plus une 7ème en intégrant le gérant. Antoine HARMIGNIES prévoit, dans le cadre du développement de l'entreprise, la création de 3 emplois sur les 3 prochaines années pour atteindre un effectif de 10 salariés en 2023.

Ce projet immobilier représente un investissement prévisionnel de 567 000 € HT. L'entreprise HERMELIN PEINTURE SAS sollicite l'aide conjointe de la Communauté de communes du Grand Chambord et du Conseil Régional du Centre-Val de Loire à hauteur de 56 700 € chacun pour concourir au financement de son investissement immobilier. Ces deux subventions permettront d'accompagner l'entreprise à hauteur de 20 % de ses investissements éligibles HT.

Monsieur le Vice-Président précise que les modalités d'attribution de cette aide financière sont précisées dans la convention quadripartite entre la Communauté de communes, la Région, l'entreprise HERMELIN PEINTURE SAS exploitant l'activité et la SCI MPS-HPS portant le projet d'investissement immobilier ; présentée en annexe 1.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 56 700 € à l'entreprise HERMELIN PEINTURE SAS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCORDE** une aide immobilière à l'entreprise **HERMELIN PEINTURE SAS** à hauteur de **56 700 €** pour concourir au financement de son investissement immobilier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.



**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,**

Christian LALLERON